

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches caennaises du Courrier de San Francisco.)

FRANCE.

Paris, 17 juin. — La loi sur l'enseignement supérieur a été votée à l'Assemblée nationale par une majorité de 54 voix. Un amendement a été adopté qui surseait le conseil des examinateurs à accorder les différents degrés. Ce conseil serait composé de professeurs dont le motif appartenait à l'Université et l'autre moitié à des institutions indépendantes. Aussitôt après ce vote, la gauche s'est réunie dans ses bureaux, où il a été résolu qu'aucun amendement ne serait formulé aux projets de loi constitutionnelles qui seraient présentés par le comité des Trente, afin de hâter autant que possible la dissolution de la présente Assemblée.

Paris, 21 juin. — Dans la séance d'aujourd'hui, l'Assemblée a voté sans discussion une allocation de 600,000 francs destinée à faire représenter dignement la France à l'Exposition séculaire de Philadelphie. — La discussion a été ouverte sur la loi des pouvoirs publics. Louis Blanc et Madé de Montjean ont déclaré que cette loi était d'accord au président de la République des prérogatives royales et tendait à une restauration de la monarchie.

Paris, 22 juin. — A la séance de l'Assemblée nationale d'aujourd'hui, M. Buffet, ministre de l'Intérieur, a fait une longue déclaration au sujet des attaques contre le gouvernement par MM. Louis Blanc et Madé de Montjean dans la discussion sur la loi des pouvoirs publics. Il a fait remarquer que le ministère, en entrant en fonction, avait formulé un programme qui paraissait approuvé par l'Assemblée. Il défait ses opposants de citer une seule résolution condamnant ce programme, qu'il suivrait invariablement tant qu'il resterait au pouvoir. M. Buffet ajouta que la loi sur les lois constitutionnelles supplémentaires était contraire aux principes de MM. Louis Blanc et Madé de Montjean, qu'il était par conséquent obligé de faire jouer au président de la République française le rôle d'un président aux Etats-Unis. Il a insisté sur les pouvoirs accordés au président de fixer le chiffre du contingent de l'armée. Il n'y a, a-t-il dit, aucune analogie avec le président de la République. Il a résumé ses discours de la manière suivante : « En organisant les pouvoirs du nouveau gouvernement, nous ne nous sommes point placés à un point de vue abstrait ; nous avons demandé comme condition nécessaire de placer l'Exécutif sur un terrain où il puisse se trouver en harmonie avec les coutumes et les traditions françaises, quand bien même vous cherchiez à prouver que ses prérogatives ne sont pas compatibles avec la République. Nous croyons, pour notre part, que le pays sacrifierait, au besoin, les principes républicains et préférerait un gouvernement plus en harmonie avec son propre caractère. »

Paris, 8 juillet. — On a continué à discuter aujourd'hui à l'Assemblée nationale la loi sur les pouvoirs publics. M. Maréchal, député radical, a proposé un amendement qui tendrait à modifier la future Assemblée. Le ministre de l'Intérieur, M. Buffet, a repoussé la proposition dans un discours remarquable, où il a défendu la Constitution républicaine du 25 février et a cherché à prouver que l'amendement de M. Maréchal était en désaccord avec cette Constitution. Le ministre a obtenu l'approbation de la gauche et la motion a été repoussée. Un autre amendement proposé par le comité des Trente, à l'effet d'obtenir une convocation spéciale des membres à la demande de la gauche, a été repoussé par 350 voix contre 250. Le comité des Trente a été réintégré par la commission. M. de Kerdrel a annoncé à la tribune que la droite modérée appuierait l'amendement qui spécifie que, dans le cas où la présidence viendrait à se trouver vacante quand les Chambres s'ouvrent, le Sénat se réunirait immédiatement pour ordonner des élections générales. Cet amendement a été adopté. L'Assemblée a ensuite décidé de passer à une troisième lecture de la loi sur les pouvoirs publics par un vote de 548 voix contre 97.

Paris, 12 juillet. — Le projet de loi sur l'enseignement supérieur a été discuté aujourd'hui article par article à l'Assemblée nationale. Tous les amendements proposés par les libéraux ont été repoussés par une faible majorité.

Versailles, 13 juillet. — L'Assemblée nationale a annulé aujourd'hui l'élection de M. Bourgoing, député de la Nièvre, par un vote de 330 contre 310.

Versailles, 14 juillet. — A l'Assemblée nationale aujourd'hui, M. Huet, député radical, a demandé l'urgence pour une proposition autorisant une nouvelle élection de députés dans vingt jours. Cette proposition a été rejetée par 335 voix contre 296.

Versailles, 16 juillet. — L'Assemblée nationale a résolu aujourd'hui de passer sans débat à une seconde lecture du projet de loi relatif à l'élection sénatoriale. La loi sur les pouvoirs publics a passé définitivement par un vote de 530 contre 30. Une résolution tendant à faire discuter le budget lundi prochain et à s'ajourner ensuite jusqu'au 30 août, a été votée d'urgence par une majorité de 335 contre 199. Une motion présentée par la gauche pour empêcher l'ajournement de la Chambre jusqu'à ce que la loi sur le Sénat et le budget aient été votés, a été repoussée par un vote de 371 contre 323.

Versailles, 20 juillet. — L'Assemblée nationale, aussitôt la discussion du budget terminée, doit s'occuper du projet de tunnel entre la France et l'Angleterre. Un projet semblable a déjà été adopté en Angleterre, à la Chambre des Communes, et est en ce moment devant la Chambre des Lords. L'Assemblée a décidé de faire un rapport favorable à l'ajournement de l'Assemblée à partir du 8 août jusqu'au 16 novembre.

Nouvelles diverses.

Paris, 17 juin. — Une réunion fort nombreuse a eu lieu ce soir dans le but d'encourager les producteurs français à se faire représenter à l'Exposition américaine qu'ils ont droit d'avoir à Philadelphie en 1876. Le général Sickinge et le maréchal Garibaldi, qui étaient présents à cette réunion, ont prononcé des discours. Plusieurs résolutions ont ensuite été adoptées pour que la France soit dignement représentée à cette Exposition.

Paris, 21 juillet. — Le Journal officiel publie un décret nommant un comité spécial pour encourager les Français à participer à l'Exposition séculaire de Philadelphie et leur en faciliter les moyens. Ce comité est composé de membres de l'Assemblée nationale, de négociants et autres qui ont eu des relations commerciales avec les Etats-Unis.

Paris, 17 juin. — L'archevêque de Paris a posé aujourd'hui la

et les remercia avec un sentiment de vive gratitude des soins dont elles ont entouré leurs élèves, et de l'avantage que celles-ci reçoivent de leur dévouement.

La distribution des récompenses commença, et l'on vit chacune des petites filles venir, à son tour, recevoir un livre, qui, une fois remis, fut une pièce d'étoffe.

Le jeune Anna Frana obtint le prix d'honneur, que M. le Commandant lui a remis en y ajoutant un présent personnel, en témoignage de son contentement.

La joie se répandait sur toutes les physionomies, animées des douces impressions que procure la satisfaction d'assister à une pareille fête de famille.

A trois heures, la même cérémonie réunissant, dans l'éclatante de l'école des Frères, les autorités et les mêmes invités.

Les prix distribués pour la distribution des prix était comble.

Le jeune Louis Topa s'est détaché du groupe des élèves et, se faisant l'interprète de ses camarades, a présenté au chef de la colonie, des sonnettes, le compliment que nous ne saurions passer sous silence :

« Monsieur le Commandant,

« Je n'ai point d'expression pour vous faire connaître les sentiments de reconnaissance dont nous sommes pénétrés en voyant la bonté que vous mettez à vouloir presider notre distribution. Rien ne vous coûte, Monsieur le Commandant, quand il s'agit de nous procurer l'intérêt que nous portons. Faisons-nous tous répondre à votre bonté, et nous sommes contents que l'administration ait pu nous prouver le bénéfice de l'instruction ! C'est maintenant notre résolution, Monsieur le Commandant, nous espérons y être fidèles.

« Nous vous demandons la permission, Monsieur le Commandant, de remercier aussi M. l'Anatole, qui n'a pas craint la fatigue du voyage pour venir honorer de sa présence notre petite fête et nous donner une preuve qu'il n'est point indifférent à ce qui peut nous concerner : M l'Ordonnateur, MM. les membres du comité de l'instruction publique, et tous ces messieurs et ces dames qui ont bien voulu abandonner leurs occupations pour venir prendre part à la distribution des récompenses qui vont être décernées.

M. le chef du service judiciaire, membre du comité de l'instruction publique, prit ensuite la parole et prononça le discours que nous nous faisons un devoir comme un plaisir de placer sous les yeux de nos lecteurs :

« Monsieur le Commandant,

« J'ai à vous rendre compte du résultat de l'inspection à laquelle les membres du comité d'instruction publique ont procédé à l'école des Frères de Saint-Pierre, et je me suis empressé de le faire sans retarder ce qui vous a été si bien dit, il n'y a qu'un instant, dans l'établissement des Soeurs de Saint-Joseph, par M. l'Ordonnateur. Ici comme dans l'institution des jeunes filles, mêmes efforts, mêmes progrès, même dévouement affectueux de la part des maîtres pour les élèves. Aussi, ayant à rendre des paroles identiques à celles qui viennent de vous être exprimées, les mêmes mots se présentent à ma pensée. C'est vous dire que nous avons causé avec bonheur que les travaux des élèves de cette école ont été grandement couronnés de succès, grâce à l'admirable zèle des Frères de la doctrine chrétienne. Mais je ne dois pas insister sur ce point.

« En revanche, je vous demande la permission de me joindre aux professeurs et aux élèves pour vous remercier du haut et très intéressé que vous voulez bien leur témoigner, et dont votre présence au milieu d'eux en ce jour est la meilleure preuve. Je viendrais au milieu de vous dire, en termes parfaitement sentis, combien ils sont touchés de votre sollicitude.

« Il vous est réservé à M. le Commandant dans l'expression de leur gratitude, Monsieur l'Anatole, et si bien, si juste, si digne, vous aussi, leur donner la plus belle marque de votre bienveillance en assistant à cette fête de famille.

« Je ne terminerai pas sans vous prier, Monsieur le Commandant, au nom de la commission de l'instruction publique, de dire aux maîtres et aux élèves de cet établissement tout notre contentement pour les résultats qu'ils ont obtenus. Faisant par votre bonté, cette expression leur sera plus précieuse.

Le chef de la colonie s'est aussitôt levé et, dans une allocution dite avec l'assurance de la conviction, a félicité les élèves des progrès qu'ils ont faits cette année, a encouragé, par des paroles d'une bienveillance paternelle, à persévérer dans leurs études et à se montrer, par l'amour du travail, reconnaissants des peines que leurs professeurs s'imposent pour leur instruction première. Aux Frères de la doctrine chrétienne qui dirigent cet établissement, il a adressé ses remerciements dans des termes élogieux, qui ont fait ressortir les services rendus à la jeune génération par la congrégation à laquelle ils appartiennent. Il leur a offert le témoignage de la reconnaissance de l'administration et des familles du pays pour les soins assidus qu'ils accordent à leurs élèves, et pour cet esprit d'abnégation qui les anime et qui les pilote dans leur noble et honorable mission.

La distribution des récompenses a suivi. Nous avons remarqué que le plus grand nombre des prix a été décerné aux élèves d'après :

1 ^{re} classe.	
Lin Pina.....	5 fois nommé.
Louis Topa.....	5 »
Pierre Tiro.....	4 »
Humbert.....	4 »
Louis Miala.....	4 »

2 ^e classe.	
Méba.....	4 fois nommé.
Augustin Mamana.....	4 »
David Taminho.....	4 »

Le prix d'honneur a été décerné à l'élève Louis Topa, auquel M. le Commandant a fait un don personnel en le complimentant de son aptitude au travail.

Tout a été plaisir et bonheur dans cette fête de la jeunesse. On y remarquait la même affection, la même intérêt de la part des uns et la même reconnaissance et le même respect de la part des autres.

Les Frères de l'école ont recueilli la plus large part des récompenses distribuées, celle que procurent les sentiments du devoir accompli, quand ces sentiments trouvent leur force dans l'approbation des autorités complètes.

Départ du Courrier.

Le brig-golette *Paloma* est parti le 8 septembre courant pour porter à San Francisco la correspondance à destination d'Europe et des deux Amériques.

